

A NOTRE CHER FILS
ANDRE POISSON
MINISTRE GENERAL DE L'ORDRE DES CHARTREUX

"Vaquer au silence et à la solitude de la cellule", tels sont l'œuvre et le but que l'on reconnaît à l'Ordre des Chartreux, à la tête duquel vous vous trouvez (cf. Statuts rénovés de l'Ordre cartusien, 4.1). Ses membres, en réponse à un appel tout spécial de Dieu et afin de vivre pour Lui seul, sont passés "de la tempête de ce monde à la sécurité et au repos d'un port bien abrité" (S. Bruno, Lettre à Raoul, S.Ch. p. 74).

Depuis maintenant neuf cents ans, votre Ordre s'efforce de mener, avec une persévérance et une énergie admirables, cette "vie cachée avec le Christ" (cf. Col. 3,3). Il convient de le souligner en ces jours où l'on célèbre l'anniversaire de votre fondation. Celle-ci eut lieu en effet aux environs du 24 juin 1084, jour consacré à Saint Jean-Baptiste, "le plus grand des prophètes et l'ami du désert" (cf. Hymne de Laudes, en la solennité de la Nativité de S. Jean-Baptiste), lui que les Chartreux honorent comme patron céleste après la Vierge Marie. Saint Bruno, cet homme éminent, et quelques compagnons commencèrent alors cette forme de vie séparée du monde, en un lieu appelé la Chartreuse, situé au diocèse de Grenoble.

Unissant notre joie à la vôtre dans le souvenir de cet événement heureux, du fond du cœur nous vous félicitons d'une si longue fidélité et nous voulons profiter de cette occasion pour manifester à toute la Famille Cartusienne notre estime très particulière et notre affection paternelle.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, ceci est bien connu, vécurent des ermites, voués à la prière et au travail en des lieux déserts; "dépouillés de tout, ils donnaient leur nom à une manière de vivre toute céleste" (S. Athanase, Vie de S. Antoine, PG 26,866) ; ce sont eux qui furent à l'origine de la vie religieuse. Leurs exemples provoquèrent l'admiration et entraînèrent bien des hommes sur le chemin de la vertu. Saint Jérôme, pour citer un témoignage parmi tant d'autres, a proclamé en termes enflammés le secret caché des moines : "O désert, émaillé des fleurs du Christ! O solitu-

de, où naissent les pierres avec lesquelles se construit dans l'Apocalypse la ville du grand roi! O lieux retirés, où l'on jouit de Dieu plus intimement!" (Lettre 14 ; PL 22,353-354).

Les Pontifes Romains ont maintes fois approuvé cette vie séparée des hommes et ne lui ont pas ménagé leurs louanges. En ce qui vous concerne, pour l'époque contemporaine, ce fut la Constitution Apostolique "Umbratilem" de Pie XI, puis une lettre à vous-même envoyée par Paul VI à l'occasion de votre Chapitre Général d'aggiornamento (AAS, 16, 1924, pp. 385 ss. - 63, 1971, pp. 447 ss.). De son côté, le Concile du Vatican II a exprimé son estime de la vie solitaire, dont les adeptes suivent de plus près le Christ en contemplation sur la montagne, et il a affirmé qu'elle est source secrète de fécondité pour l'Eglise (cf. "Lumen gentium", 46 ; "Perfectæ caritatis", 7). Le nouveau Code de Droit Canonique vient enfin de confirmer avec force cet enseignement : "Les instituts purement ordonnés à la contemplation ont toujours occupé dans le Corps mystique du Christ une place de choix" (can. 674).

Tout cela vous concerne, chers moines et moniales de Chartreuse, vous qui, loin du vacarme du monde, "avez choisi la meilleure part" (cf. Lc 10, 41). Face à l'accélération du rythme de vie qui entraîne nos contemporains, il vous faut revenir sans cesse à l'esprit originaire de votre Ordre et demeurer inébranlables dans votre sainte vocation. Notre époque en effet semble avoir besoin de votre exemple et de votre service : les esprits sont tiraillés entre des opinions diverses ; bien souvent ils sont perturbés, ils courent même de grands dangers spirituels sous la pression des multiples écrits qui paraissent sans discernement, et surtout des moyens de communication sociale, doués d'une si grande puissance d'influence sur les cœurs, tout en s'opposant parfois à la vérité et à la morale chrétiennes. Les hommes éprouvent alors le besoin de se mettre en quête de l'absolu et de le voir en quelque sorte garanti par un témoignage vécu. Votre fonction est précisément de le leur faire percevoir.

De leur côté, les fils et les filles de l'Eglise qui se consacrent à l'apostolat dans le monde, aux prises avec une perpétuelle mobilité et évolution des choses, doivent prendre appui sur la stabilité de Dieu et de son amour. Cette stabilité, ils la contemplant manifeste en vous qui l'avez ici-bas plus spécialement en partage.

L'Eglise elle-même, en tant que Corps mystique du Christ, se doit d'offrir sans répit à la divine majesté un sacrifice de louange, et c'est une de ses principales responsabilités ; à ce titre, elle compte sur votre zèle plein de dévotion, vous qui chaque jour "montez la garde en présence de Dieu" (cf. S. Bruno, Lettre indiquée, p. 68).

Avouons cependant qu'à notre époque, où l'on se livre peut-être trop aisément à l'action, votre vie érémitique est parfois mal comprise ou sous-estimée, surtout face au manque d'ouvriers dans la vigne du Seigneur. Contre de telles opinions il faut affirmer que les Chartreux doivent conserver intégralement, même aujourd'hui, les traits authentiques de leur Ordre. Cela concorde avec la règle formulée par le nouveau Code de Droit Canonique : tout en rappelant les besoins urgents de l'apostolat actif, il défend le caractère spécifique de la vocation de ceux qui appartiennent à des instituts purement contemplatifs ; et ceci précisément en raison du service que rendent ces religieux au Peuple de Dieu, en "l'entraînant par leur exemple et en contribuant à son expansion par une fécondité apostolique cachée" (can. 674). Si, pour cette raison, les membres de votre famille "ne peuvent être appelés à prêter main forte aux différents services pastoraux" (ibid.), vous n'avez pas davantage à exercer, au moins de manière habituelle, cette autre forme d'apostolat que constituerait l'accueil des personnes extérieures désireuses de faire des retraites de quelques jours dans vos monastères, car cela ne s'accorde pas avec votre vocation érémitique.

On ne peut en douter : les mutations nombreuses et rapides qui se produisent dans la société contemporaine ont des effets psychologiques profonds, surtout chez les jeunes, et sont à l'origine de la tension nerveuse dont souffrent bien des gens aujourd'hui. De là peuvent naître des difficultés dans les communautés cartusiennes, principalement parmi ceux qui se présentent comme candidats à votre Ordre. Vous devez vous comporter avec prudence et fermeté - tout en vous efforçant de tenir compte des problèmes des jeunes - de manière à conserver dans son intégrité votre vrai charisme, sans vous écarter de vos Statuts reconnus. Seule une volonté, enflammée de l'amour de Dieu et disposée à le servir vaillamment dans la rigueur d'une vie retirée du monde, pourra surmonter tous les obstacles.

Voici l'Eglise proche de vous, chers fils et filles de Saint Bruno ;

elle compte sur de nombreux fruits spirituels dus à vos prières et aux austérités que vous supportez pour l'amour de Dieu. Il nous est déjà arrivé de dire pour éclairer le sens de la vie consacrée à Dieu : "l'important n'est pas ce que vous faites, mais bien ce que vous êtes" (cf. Allocution du 1er octobre 1979 aux prêtres, missionnaires, religieux et religieuses ; AAS, 71, 1979, p. 1127) : cela semble s'appliquer à un titre très particulier à vous qui vous tenez à l'écart de ce que l'on appelle la vie active.

Tandis donc que vous repassez en vos cœurs les origines de votre famille, vous ne pouvez que vous sentir portés à un regain d'ardeur intérieure et de joie spirituelle pour vous donner sans réserve à votre sublime vocation.

En signe de l'amour qui nous a inspiré ces lignes et en gage des grâces abondantes du ciel, nous sommes heureux dans le Seigneur de vous accorder la Bénédiction Apostolique, à vous-même cher Fils, ainsi qu'à tous les moines et les moniales de l'Ordre cartusien.

Au Vatican, le 14 mai 1984, la sixième année de notre Pontificat.

Jean-Paul II